Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_129-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 25 juin, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Joseph THEBAULT à Régine LEFEUVRE, Séverine BETHUEL à Philippe RAMIREZ.

Absent excusé : Raymond BLOUET.

La séance est ouverte à 18h30.
Philippe RAMIREZ est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 29
Pouvoirs : 2
Votants : 31
Quorum : 17

EGALITE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE MONTFORT SUR MEU- EVENEMENT AUTOUR DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

N° Délibération CC/2026/129

EXPOSE DES MOTIFS

Mme Coulon-Trari, vice-présidente en charge de la culture, de l'égalité et de la communication, rappelle que Montfort Communauté est engagée sur la thématique de l'égalité femmes-hommes.

Elle est signataire depuis le 25 mai 2023 de la charte européenne sur « l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale ». Cette signature s'inscrit dans la continuité du diagnostic mené par le cabinet « Perfegal » sur l'égalité femmes-hommes pour lequel la communauté de communes avait remporté un appel à projet de la Région Bretagne en 2021.

Un parcours d'actions culturelles a été dessiné. Les objectifs poursuivis sont les suivants :
- valoriser la création des artistes femmes et le matrimoine ;
- faciliter l'expression des femmes ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_129-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

- récolter la mémoire des femmes du territoire ;
- créer des liens entre les habitants et les acteurs locaux ;
- participer à l'éducation artistique et culturelle ;
- lutter contre les stéréotypes et les violences sexistes et sexuelles ;
- mettre en avant le patrimoine du territoire, ses richesses, participer à son rayonnement.

Ce parcours est susceptible d'être éligible au fonds LEADER 2023-2027. Celui est prolongé de façon à intégrer les dépenses jusqu'à mars 2029.

Parmi les actions envisagées, un événement consacré à la thématique des violences sexistes et sexuelles est en cours de préparation autour de la présentation d'ouvrages. Cette manifestation associera témoignages, expositions et interventions de professionnels.

Prévu le 6 mars 2027, cet événement sera organisé en partenariat avec la Ville de Montfort-sur-Meu et le Département d'Ille-et-Vilaine.

Afin de permettre sa mise en œuvre, il est proposé de conclure une convention définissant les modalités de ce partenariat.

La Ville de Montfort-sur-Meu prendra en charge les dépenses liées à la diffusion de l'artiste dans le cadre de sa saison culturelle, ainsi que le temps de travail mobilisé par ses agents. De son côté, Montfort Communauté assurera le financement des interventions prévues lors de la table ronde, participera aux frais d'accueil de l'artiste et prendra en charge les prestations de restauration (catering et repas) destinées aux intervenantes et à l'équipe organisatrice.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Montfort Communauté,

Vu le budget de Montfort Communauté,

Vu le schéma égalité femmes/hommes de Montfort Communauté et notamment son plan d'actions,

Considérant l'intérêt pour le territoire de mutualiser les ressources,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :
-approuve la convention annexée à la présente délibération,
-autorise le Président de Montfort Communauté à signer ladite convention et les documents se rapportant à ce dossier.
-autorise de déposer dans le cadre du dossier LEADER, les documents et dépenses en lien avec ce projet.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,